

Déclaration trimestrielle

1 interlocuteur cabinet comptable

N° identification Afdas

T21

Civilité Mme Mr Prénom

Nom

Fonction

E-mail

Tél. Portable

Date, signature et cachet

Pour le compte du film :

N°

Période de réf.

Versement avant le :

Remarques

Attention : ce bordereau ne doit en aucun cas être utilisé pour le compte d'un film autre que celui auquel il se rapporte. Si vous avez d'autres films à déclarer, vous pouvez télécharger des bordereaux vierges sur www.afdas.com / espace « Employeurs » / rubrique « Documents à télécharger », ou contacter nos services au 01 44 78 38 38 ou par e-mail : collecte@afdas.com.

> votre contribution sur la masse des salaires intermittents du spectacle

Aux termes de l'accord du 25 septembre 2014 (étendu), tous les employeurs d'intermittents du spectacle doivent contribuer à la formation professionnelle continue pour ces salariés, auprès de l'Afdas, au taux de 2,10 %.

Cette contribution globale recouvre l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle continue : plan de formation, période de professionnalisation, congé individuel de formation et compte personnel de formation.

2 intermittents du spectacle

Masse des salaires de la période de référence (cf cadre ci-dessus) A ,00 €

Lorsque la cotisation de sécurité sociale est calculée de façon forfaitaire, la contribution formation professionnelle est calculée sur la rémunération réellement perçue.

3 contribution

Calculez $A \times 2,10 \% = B$

4 total des contributions

TVA obligatoire : $B \times 20 \% = C$

Somme à payer TTC : $B + C = D$

Mode de paiement Chèque à l'ordre de l'Afdas Virement

RIB AFDAS	30066	10641	00010415401	34
DOMICILIATION	CIC PARIS TURBIGO - 45 rue de Turbigo - 75003 Paris			
TITULAIRE	Afdas - 66 rue Stendhal CS 32016 - 75990 Paris Cedex 20			
IBAN	FR76 3006 6106 4100 0104 1540 134 - BIC : CMCIFRPP			

5 informations sur la production

Cette production est cinématographique télévisuelle

Cette production est-elle terminée ? oui non Si oui, date de fin de la production